

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE
19 MAI 2015 A OMEY

Titulaires présents : Mmes, MM. Jean-Marie ROSSIGNON, William MATHIEU, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Marie ANCELLIN, Catherine DETHUNE, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, André KUHN, Catherine PUJOL, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LA CROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Jean-Paul BRIGNOLI, Gilles ADNET, Marcelle SCIEUR, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, Raymond LAPIE, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, André MELLIER.

Titulaires absents remplacés par un suppléant :

M. Pierre MAURICE, absent excusé, remplacé par M. Dominique MILLON ;
M. Yvéric BRODIER, absent excusé, remplacé par Mme Audrey SCHULLER ;
M. Roger BERTON, absent excusé, remplacé par M. Daniel HERBILLON.

Titulaires absents non remplacés par un suppléant :

M. Hubert FAUCONNIER, absent excusé ;
Mme Murielle STEPHAN, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Catherine DETHUNE ;
M. Maurice HUET, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Marcelle SCIEUR ;
M. Christophe PATINET ;
M. René SCHULLER, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Françoise DROUIN ;
M. Alexandre BODIN ;
M. Fabrice REVELLI, absent excusé ;
M. Philippe HINCELIN, absent excusé, a donné pouvoir à M. André MELLIER.

Soit 34 votants

Suppléants présents : Mmes, MM. Dominique MILLON, Muriel RENAULT, Claudy MATHIEU, Audrey SCHULLER, Philippe BIAL, Damien GALLOIS, Jean-Claude FARON, Odile CAQUE, Daniel HERBILLON, Marie-Ange GRUÉ, Andrée VIART.

Secrétaire de séance : Mme Danièle MICHEL

Le compte-rendu de la réunion du 16 Avril 2015 a été modifié afin d'intégrer Audrey SCHULLER dans la liste des suppléants présents. Celui-ci et les délibérations votées sont approuvés à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

❖ Réduction REOM

Proposition de vote d'une réduction REOM sur l'exercice 2014 d'un montant de 208,58 €.
Voté à l'UNANIMITE.

AFFAIRES GENERALES

❖ SIEM Groupement de commandes électricité

Proposition d'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité suite à la suppression des Tarifs Réglementés de Vente. Le SIEM est désigné dans la convention comme coordonnateur du groupement.
Voté à l'UNANIMITE

❖ SIEM Scénario Haut-Débit

La Communauté de Communes a adopté en Novembre 2014 une délibération dans laquelle il est demandé au SIEM l'étude des deux scénarios possibles pour la montée en débit du territoire. Le SIEM a fait savoir

qu'il était nécessaire d'opérer un choix entre les deux scénarios afin de se positionner. Le scénario FTTH peut faire l'objet de subventions à hauteur de 50%. Proposition d'opter pour un scénario global FTTH avec priorité aux secteurs défavorisés (Marson-Coupeville-Coupetz).

Voté à l'**UNANIMITE**

❖ **Analyse des dossiers de subventions aux associations**

M. VANSANTBERGHE rappelle les principes adoptés dans le règlement des subventions et présente les dossiers de subventions déposés auprès de la CCMC ainsi que les propositions qui y ont trait :

- Soirée Cabaret Ecole du Cirque de Pogny – Foyer Rural Pogny	Négatif
- Nivellement terrain de football Mairy-sur-Marne – AS Mairy	1500 €
- Randonnée VTT-Pédestre – Foyer Rural Pogny	Négatif
- Achat d'instruments de musique – Harmonie des Enfants de la Marne	1500 €
- Club de Judo de Courtisols	Négatif
- Achat de livres – Association Récréaire	225 €
- Association de Territoires d'A Coola	Négatif
- Association Familles Rurales de la Moivre	Négatif
- Prévention Routière	Sursis à statuer
- Ecole de Musique Intercommunale Marnaise	Négatif

Mme SCIEUR demande à ce que le fait que seuls les investissements peuvent être subventionnés soient bien communiqué aux associations car la formulation actuelle peut prêter à confusion, et cela éviterait des refus qui sont désagréables pour les demandeurs.

Voté avec **31 POUR** et **3 ABSTENTIONS** (M. HUET a donné pouvoir à Mme SCIEUR)

❖ **Compétence démoustication**

A l'heure actuelle, il existe un syndicat de démoustication comprenant un certain nombre de communes de la CCMC et deux autres communes extérieures. En 2014, le coût du traitement était de 2,09 €/habitant et de 30 €/minute pour le temps passé en hélicoptère, soit un montant global de 18 589,51 € pour un passage. Il est proposé que la CCMC reprenne la compétence démoustication.

Voté avec **29 POUR**, **3 CONTRE** et **2 ABSTENTIONS**

INVESTISSEMENTS

❖ **Avenants Gymnase de Nuisement-sur-Coole**

M. le Président expose qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour les lots n°1 « Vestiaires TCE », 2 « Bâtiment industrialisé » et 3 « Chauffage Ventilation » de l'opération de construction du gymnase de Nuisement-sur-Coole.

• Pour le lot n°1, les travaux supplémentaires à réaliser portent sur les postes suivants :

- Canalisations EP
- Local techniques, maçonnerie, couverture étanchéité
- Etanchéité du local technique
- Découpe béton
- Reprise fouilles en longrines suite à mauvais sol vestiaire

L'avenant trouve son origine dans les éléments suivants :

- Absence d'étude de sol préalable et découverte en cours de chantier d'un sol inadapté (centrale à béton) nécessitant la réalisation de travaux pour pouvoir réaliser les fondations ;
- Erreur de conception pour l'emplacement du gymnase qui dépassait la propriété de la CC, nécessité de réadaptation ayant conduit à des modifications d'implantation du bâtiment et d'agencement intérieur.

Le montant de cet avenant est de 30 000 € HT, ce qui représente une plus-value de 9,58%. Celui-ci a donc été soumis à la Commission d'Appel d'Offres qui a rendu un avis favorable.

• Pour le lot n°2, les travaux supplémentaires portent sur la fourniture et la pose de trois lignes d'accroche pour système de chauffage (+ 8 715 € HT). Ceux-ci sont compensés pour la suppression du poste miroirs (- 6 872,04 € HT).

Le montant de l'avenant en question est de 1 842,96 € HT soit une plus-value de 0,56%.

- Pour le lot n°3, les travaux supplémentaires portent sur le grutage de la pompe à chaleur air/eau sur la toiture par grue mobile 30T avec départ 15M pour un montant de 549 € HT soit une plus-value de 0,86%.

Voté avec 32 POUR et 2 ABSTENTIONS

❖ **Règlement Gymnase de Nuisement-sur-Coole**

Relecture de la proposition du règlement par Pascal VANSANTBERGHE.

Quelques modifications sont apportées. Pour la première année utilisation gratuite. Cauton de 40€ pour les badges.

Voté à l'UNANIMITE

❖ **Demande de subvention ADEME géothermie Gymnase de Vésigneul-sur-Marne**

Il a été décidé de mettre en place une pompe à chaleur eau-eau pour le Gymnase de la Craie. Ceci peut donner lieu à l'octroi d'une subvention de l'ADEME à hauteur d'environ 70% sur l'étude de faisabilité pour l'installation d'une pompe à chaleur et de 60% pour les travaux afférents à son installation. Il est proposé d'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention auprès de l'ADEME.

Voté à l'UNANIMITE

COMPTABILITE

❖ **Amortissements des immobilisations**

Le montant prévu au budget pour les amortissements est de 48 000 €.

Il est proposé d'adopter le tableau d'amortissement suivant :

- Mobilier	5 ans
- Installations électriques et électroniques	5 ans
- Equipements des cuisines	5 ans
- Fournitures scolaires	1 an
- Fournitures de loisirs éducatifs	3 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Petit équipement	3 ans
- Immobilisations incorporelles informatiques (logiciels)	3 ans
- Etudes	1 an

Voté à l'UNANIMITE

SCOLAIRE

❖ **Groupement de commandes restauration scolaire**

Il est proposé de conclure une convention de groupement de commandes avec l'Association de Territoires d'A Coolea comme ceci avait été fait l'année dernière. Mme ANCELLIN propose que l'association Familles Rurales de la Vallée de la Moivre soit également intégrée au groupement de commandes pour son centre de loisirs.

Voté à l'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture d'une classe à l'école de Vésigneul et une classe à l'école de Marson.
- Conseil d'école extraordinaire à Nuisement, concernant le temps des NAP passage à 2 fois 1h30.
Le résultat : Maternelle 1 contre 8 pour
Élémentaires 6 contre 4 pour
- Investissements :

La subvention pour la maison médicale doit être réétudiée courant juin pour une subvention DETR de 15% et une subvention de 10% pour le FNADT.

La subvention pour le gymnase de Vésigneul doit être réétudiée courant juin pour une subvention maximum de 150 000 soit 15% sur une dépense subventionnable de 1 000 000€, alors que la prévision était de 40%.

- Maison médicale :

La maison de retraite de Saint Germain la Ville recrute un médecin la CCMC pourrait participer à 50% aux frais de recrutement, le médecin intégrerait la maison médicale.

- Micro crèche :

La convention a été signée avec le gérant, la redevance est portée à 600€, les titres émis l'an dernier ont été honorés. La CCMC entretiendra la pelouse.

- Bâtiment de Marson :

En attente du retour de la DP pour l'élargissement des portes.

- Dans le cadre du projet de mutuelle, la consultation de différentes mutuelles est en cours.

- Rappel aux communes de donner les coordonnées des associations de leur village.

- Dates à retenir

Bureau le 10 Juin 2015 à OMEY

Réunion d'information sur le SCOT le 11 juin 2015 à CHEPY à 20h

Conseil Communautaire le 18 juin 2015 à MARSON